

Non à la révision inacceptable
de la Loi sur la chasse
Case postale 5534
8050 Zurich

Soutenez le référendum par un don
Association Loi sur la chasse NON, c/o Pro Natura, Dornacherstrasse 192, 4018 Bâle
IBAN CH03 0839 0036 3566 1000 1

Signez maintenant !
Renvoyer immédiatement ou avant le 13.12.2019
Pour le castor, le héron cendré, le lynx, le loup et Cie.

- **Les animaux rares sont encore plus menacés.** La loi affaiblit la protection des animaux sauvages au lieu de la renforcer.
- **Des animaux protégés peuvent être abattus.** Sans qu'ils n'aient jamais provoqué de dégâts. Simplement parce qu'ils existent.
- **Le castor, le cygne tuberculé, le lynx etc. en danger !** Ils peuvent à tout moment être inscrits sur la liste des espèces pouvant être régularisées. Sans que le peuple ou le parlement n'ait son mot à dire.

Référendum Non à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse



A plier et glisser sans enveloppe dans la boîte aux lettres.

Référendum contre la modification de la Loi sur la chasse

Publiée dans la Feuille fédérale le 08.10.2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 27.09.2019 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

	N° postal :	Commune politique :	Canton :	PN		
	Nom (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						

Expiration du délai référendaire: 16.1.2020

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire: Non à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse, Case postale 5534, 8050 Zurich. D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: Association Loi sur la chasse NON, c/o Pro Natura, Dornacherstrasse 192, 4018 Bâle, info@loi-chasse-non.ch; T 061 317 92 08 ou 061 317 91 91; www.loi-chasse-non.ch.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu :	Signature manuscrite :	Sceau:
Date :	Fonction officielle :	